

NORME INTERNATIONALE

CEI 60811-1-2

1985

AMENDEMENT 2
2000-07

Amendement 2

Méthodes d'essais communes pour les matériaux d'isolation et de gainage des câbles électriques et optiques –

Partie 1-2: Méthodes d'application générale – Méthodes de vieillissement thermique

Cette version française découle de la publication d'origine bilingue dont les pages anglaises ont été supprimées. Les numéros de page manquants sont ceux des pages supprimées.

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembe, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX

F

Pour prix, voir catalogue en vigueur

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 20 de la CEI: Câbles électriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
20/397/FDIS	20/410/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2006. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page de couverture, page de titre, page 4 et page 6

Modifier le titre principal comme suit:

Méthodes d'essais communes pour les matériaux d'isolation et de gainage des câbles électriques et optiques

Page 6

1 Domaine d'application

Ajouter le texte suivant à la fin du premier alinéa:

...., et pour les applications offshore.

Page 8

8.1.2 Appareil

Supprimer le dernier alinéa et le remplacer par le texte suivant:

Sauf spécification contraire dans la norme particulière au type de câble, un ventilateur tournant est autorisé à l'intérieur de l'étuve lors de l'essai des mélanges caoutchouc. Pour tous les autres mélanges, on ne doit pas utiliser de ventilateur à l'intérieur de l'étuve, et en cas de contestation, les mélanges caoutchouc doivent également être essayés dans une étuve conçue pour fonctionner sans ventilateur tournant à l'intérieur.

Page 4 (Amendement 1)

8.1.3.1 Vieillissement des éprouvettes préparées, constituées de matériau isolant sans âme et de matériau de gainage

Supprimer le cinquième alinéa et le remplacer par le texte suivant:

Des échantillons de compositions chimiques nettement différentes ne doivent pas être essayés en même temps dans la même étuve.

8.1.3.2 Vieillissement des éprouvettes de conducteur isolé préparées avec âme d'origine

Remplacer le texte du paragraphe existant par le nouveau paragraphe suivant:

- a) Si, après le vieillissement, l'âme et le séparateur éventuel peuvent être enlevés sans endommager l'isolant, on doit procéder comme suit: les éprouvettes de conducteur isolé, de longueur suffisante, doivent être prélevées, de préférence, au voisinage immédiat de celles prélevées en vue des essais de traction sans vieillissement, conformément à 9.1.3 de la CEI 60811-1-1. Elles doivent être soumises au vieillissement décrit en 8.1.3.1, après quoi l'âme doit être retirée et la section des éprouvettes doit être déterminée conformément à 9.1.4 b) de la CEI 60811-1-1. L'essai de traction doit ensuite être effectué conformément à 9.1.7 de la CEI 60811-1-1.
- b) S'il n'est pas possible, après la procédure de vieillissement, d'enlever l'âme ou le séparateur éventuel sans endommager l'isolant, les procédures appropriées de préparation et d'essai doivent être suivies comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1 – Résumé des directives relatives aux essais de vieillissement des conducteurs isolés en cas de difficultés rencontrées dans la préparation des éprouvettes, en raison d'une adhérence entre l'âme et l'enveloppe isolante pendant le vieillissement

Classe de l'âme en cuivre et forme de l'âme	Méthode d'essai
Classe 1: cuivre nu	Voir 8.1.3.3 a) ou bien, si la méthode donne lieu elle-même à des problèmes d'adhérence, voir 8.1.3.4. En cas de litige, le vieillissement suivi d'un essai de pliage fait foi
Classe 1: métal revêtu ou comportant un séparateur sur âme	Voir 8.1.3.4
Classe 2: âmes circulaires jusqu'à 16 mm ² inclus, constituées de fils nus ou avec revêtement métallique et avec ou sans séparateur selon le cas	Voir 8.1.3.4
Classe 2: âmes de plus de 16 mm ² , circulaires ou sectoriales, constituées de fils nus ou avec revêtement métallique	Voir 8.1.3.5
Classes 5 et 6: âmes jusqu'à 16 mm ² inclus, constituées de fils nus ou avec revêtement métallique et avec ou sans séparateur selon le cas	Voir 8.1.3.3 b) ou, si la méthode donne lieu elle-même à des problèmes d'adhérence, voir 8.1.3.4. En cas de litige, le vieillissement suivi d'un essai de pliage fait foi
Classes 5 et 6: âmes de plus de 16 mm ² , constituées de fils nus ou avec revêtement métallique	Voir 8.1.3.5
NOTE Dans le cas de l'essai de pliage (8.1.3.4), les conditions de vieillissement peuvent différer de celles qui précèdent la détermination des caractéristiques mécaniques (8.1.3.2 et 8.1.3.3); voir la norme particulière au type de câble considéré.	

